

9 allée des Vosges, 55000 Bar-le-Duc Tél : 03 29 76 13 14 Courriel : mne.asso@wanadoo.fr Site : meuse-nature-environnement.org

Meuse Nature Environnement

Jeudi 17 mars

ASSEMBLEE GENERALE

« CONFÉRENCE GESTICULÉE : WATER CAUSETTES»

à COMMERCY — OUVERTE à TOUS — Dès 17^H30

Bulletin

Février 2016

Echologie

Edito

Dans ce numéro :

Page 1 Édito

Pages 2 et 3

L'accord de Paris : tout est possible mais tout reste a faire !

Page 4
Agriculture et Climat

Pages 5 et 6 Énergie :

Syndiese /CIGEO Démocratie « Cause toujours! » Quid de la consultation des citoyens

Pages 7 et 8 Territoires et Biodiversité : Trame Verte et Bleue

Pages 9 à 12 N° 4 du Fruitoscope :

Et si on démarrait la nouvelle année par un peu de pomologie...

Pages 13 à 15 Débat public :

Où sont les principes de la forêt d'exception ? Retour sur les quinzaines de l'eau.

Page s16 à 17 Loup en plaine Lorraine : Actualité sur le loup

Page 18 Sponsors

Page 19 Brève d'info Bulletin d'adhésion

Page 20 Calendrier des animations premier semestre 2016 Il s'appelle Malo!

Et fait passer un air de grand large sur Meuse Nature Environnement...

Ce petit garçon qui vient de voir le jour, n'est, après tout, que l'un des nouveaux nés en Meuse cette année. Alors pourquoi en parler dans cet éditorial?

Parce qu'il est le premier-né d'Axel et Pauline, notre coordinatrice.

Oui, d'accord mais après?

Et bien Malo révèle involontairement la vitalité de notre association : Pauline en congé de maternité, les salariés ont parfaitement tenu le cap ! Bravo et merci à eux !

L'une des activités dans lesquelles ils se sont investis, c'est la préparation de notre assemblée générale, le 17 mars à la salle des fêtes de Commercy.

Celle-là, il ne faut pas la rater!

Outre que nous y découvrirons une association en bonne santé, nous pourrons, à 20 heures 30, participer à une « conférence gesticulée » : <u>Water Causettes</u> : un spectacle plein d'humour et de vérité, écologique aussi; il abordera les grands enjeux de l'eau, par le détour de nos toilettes...

Le lendemain matin, ceux qui le désireront pourront participer à des ateliers, à Lérouville, dans la droite ligne de cette soirée. (Pour le détail des infos, reportez -vous à l'invitation, à l'intérieur de ce bulletin.)

A part ça, vous trouverez vos « feuilletons » habituels : sur les fruits (les 4 pages du « Fruitoscope »), la forêt, l'eau (un retour sur la « quinzaine de l'eau »), le loup, l'actualité en cours ... Au passage, un point sur la COP 21 : c'est déjà loin mais il fallait donner notre avis sur cet événement.

Alors on se dit « au 17 mars » ? Nous serons à trois jours du printemps... et même si ce n'est pas le printemps dans le monde qui adore s'entre-déchirer, cela restera le printemps dans la nature... juste un

peu plus chaud qu'avant!

PROGRAMME D'ANIMATION 1ER SEMESTRE 2016 À L'INTERIEUR!

François





L' accord de Paris : tout est possible mais tout reste à faire !

« Merveilleux!

Nous venons de vivre un automne merveilleux!

Sans quasiment de pluies ; avec des températures presque estivales...

Tiens, en décembre, certains arbustes étaient en fleurs.

On a fait de belles économies de chauffage!

Il paraît que d'ici quelques dizaines d'années, nous pourrons avoir en Lorraine d'excellents vignobles et faire pousser des oliviers...Merveilleux, non ?! »

De fait, si cette personne aime la chaleur, elle sera comblée! Les températures en effet vont augmenter durant au moins 200 ans encore et ce, quelles que soient les émissions de carbone!

Le climat ressemble à un paquebot géant qui met longtemps, longtemps à s'arrêter...

Mais...il y a eu la COP 21, non?

Oui! Et elle a fait réellement un beau travail :

- 195 pays ont ratifié l'accord de Paris, qui vise un objectif de 1,5°C d'augmentation des températures d'ici 2100 ;
- 100 milliards de dollars d'aides seront donnés par les pays les plus développés aux pays les plus démunis, pour qu'ils s'éloignent d'une économie carbonée ;
- Un « principe de différenciation» a été acté, étalonnant les exigences des émissions de carbone sur la richesse ou la vulnérabilité des pays.

Cet accord sacre la « clause de révision », qui demande à chaque pays de revoir (à la hausse) les résultats obtenus. Ainsi, le traité ne s'appuie pas sur des contraintes et des sanctions mais sur de la transparence et de la confiance.

Et bien, c'est superbe! Que demande le peuple?

Les populations demandent que les États concrétisent ce qu'ils ont signé! Et que l'on passe des vœux (même si c'est la période!) aux actes.

Et là, on a quelques sujets d'inquiétude :

- Aucun prix n'a été fixé au carbone pour en taxer les émetteurs ; on pourra même faire supporter des excédents d'émissions par des pays faiblement émetteurs, selon le principe des vases communicants... ce qui n'encourage pas les nations riches à ralentir leurs émissions!
- Pour l'instant, on est sur une trajectoire de 3°C d'augmentation et non 1,5°C;



Climat

Suite ...

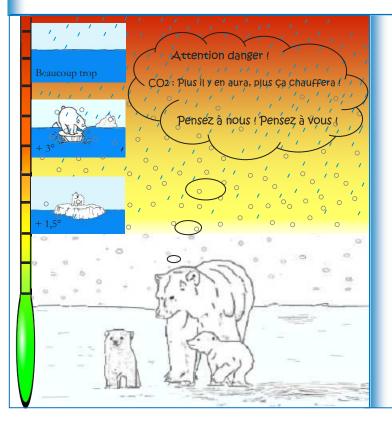
- Pour l'instant aussi, seuls 16 milliards de dollars ont été rassemblés sur les 100 prévus ;
- → Dans cet accord, on passe pratiquement sous silence les questions des océans, des forêts, des transports, du renouvelable, des énergies fossiles ;
- → Dans l'agroalimentaire, on persiste à se soumettre à une agriculture productiviste ;

Mais alors, c'est désespéré?

Pas du tout! La COP 21 a suscité un bel élan! Mais c'est l'avenir qui dira si elle aura marqué l'histoire... Et puis la société civile n'a pas attendu les politiques pour se bouger: le monde des affaires y voit un effet d'aubaine et s'engage:

Par exemple, l' « Alliance solaire internationale » vise à créer une plate-forme de coopération entre pays développés disposant de technologies dans le solaire et pays en développement.

De nombreuses banques, notamment françaises, ont annoncé la fin des financements charbon et la réorientation des capitaux vers les énergies renouvelables.



Lors des « Caring for Climate », les 7 et 8 décembre, 450 entreprises ont promis de réduire leurs émissions polluantes tandis que 64 PDG se sont engagés à intégrer en interne un prix du carbone.

Plus de 2000 entreprises se sont inscrites sur l' « Agenda des solutions ». La « Journée de l'Action » du 5 décembre a mis un coup de projecteur sur 70 actions modèles. Etc.

Et pour la suite?

L'accord de Paris sera déposé à l'ONU et pourra être signé à partir du 22 Avril 2016 et pendant une durée d'un an. Il entrera en vigueur dès lors que 55 pays, comptant pour au moins 55% des émissions mondiales l'auront ratifié.

En 2020, les 100 milliards devront être trouvés.

En 2025, les révisions quinquennales commenceront.

Et l'on se dit aujourd'hui : « à la COP 22, à Marrakech, en novembre 2016. »





Agriculture et Climat

Les experts du GIEC estiment que la planète risque de se réchauffer de 4° d'ici 2100... Il est généralement admis qu'au delà de + 2° l'écosystème de notre planète et les humains seraient en grand danger !!!

Le système alimentaire industriel actuel contribue pour environ 50% aux émissions de gaz à effet de serre GES.

Quelques explications:

🖖 80% des surfaces déforestées sur la planète sont utilisées pour l'agriculture industrielle (culture du soja, canne à sucre , huile de palme etc., dont la moitié pour l'exportation) Ces surfaces déforestées représentent 15 à 18 % des GES

L'agriculture proprement dite contribue pour 10 à 15% des GES à cause des engrais chimiques, des phytosanitaires, du carburant consommé, des fumiers mal utilisés dans les élevages intensifs...

Les denrées produites dans ces fermes industrielles voyagent beaucoup (par ex le soja américain consommé en Europe et en Chine). Le transport des denrées alimentaires sur la terre



représente 5% des GES

\$\transformation des aliments, la chaîne du froid, les plats préparés, les emballages excessifs et le conditionnement comptent pour 10 \(\text{a}12\%\) des GES

Notre système de production alimentaire gaspille 50% des denrées produites (à la ferme, dans les transports, les magasins, les ménages etc.). Ces immenses « tas d'ordures » fournissent 3 à 5 % des GES

Pour « refroidir » notre planète en limitant les GES et en nourrissant correctement les populations, 5 étapes peuvent être envisagées :

- Es pratiques intensives ont fait disparaître 50% de la matière organique des sols ce qui a entraîné une augmentation du taux de CO2 dans l'air. Mais ce CO2 peut être très facilement « remis » dans nos sols en changeant de pratiques agricoles. Seule une agriculture paysanne et l'agro écologie permettront d'atteindre cet objectif (couvert végétal permanent, rotation longue, non retournement des forêts et prairies, plantation de haies etc.) En 50 ans on pourrait retrouver un taux de MO correct.
- Tune agriculture respectueuse de l'environnement avec un minimum de produits phytosanitaires et valorisant au mieux les déjections animales et déchets organiques afin d'améliorer le potentiel des sols tout en limitant l'usage de l'eau et des engrais chimiques.
- Les petits agriculteurs sont confinés sur 1/4 des terres agricoles (le reste étant utilisé par l'agro-industrie : colza, soja, huile de palme etc.) et produisent pourtant 80% de la nourriture des pays non industrialisés. Il convient donc de redistribuer les terres aux petits paysans qui seuls pourront nourrir leurs voisins et le monde avec une alimentation de proximité. Et l'on verra rapidement la qualité des sols revenir. Il faut stopper l'occupation des terres et leur accaparement par la finance et les fonds de pension...
- TIl faut réduire « les kilomètres alimentaires ». Le transport de denrées alimentaires sur de très longues distances, tout autour de la terre et dans tous les sens, est ubuesque. Il nous faut produire et consommer local tant que faire se peut et toujours privilégier les produits frais à ceux transformés par l'industrie...
- TIl faut se méfier des fausses solutions tel que les OGM, l'agriculture climato intelligente, les biocarburants (consommateurs de forêt) le marché du carbone, etc. Toutes ces technologies promotionnées par les lobby de l'agroindustrie et de la chimie n'ont qu'un but : dominer le monde agricole dont celui des semences et gagner de l'argent.



NB tous ces chiffres sont issus de l'article : « 5 étapes pour refroidir la planète et nourrir sa population » de Via Campesina et Grain.



SYNDIESE / CIGEO Démocratie « cause toujours ! »

A l'occasion de la consultation du public qui se tiendra du 02 mars et le 29 mars 2016 portant sur la demande présentée par le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA) ayant déposé un dossier de demande d'enregistrement pour le projet d'exploitation d'un atelier où l'on travaille le bois sur le territoire de la commune de SAUDRON, Meuse Nature Environnement vous propose de retrouver son communiqué de presse commun avec la Coordination BURESTOP en date du 18 février 2016.

COMMUNIQUE 18/02/2016 - Coordination Burestop (Burestop 55, BZL, EODRA, Mirabel Lorraine Environnement, MNE, Habitants vigilants de Gondrecourt-le-Château) / des opposant-es et habitant-es en lutte contre Cigeo de Bure et d'ailleurs

SYNDIESE / CIGEO Démocratie « cause toujours ! » en Haute Marne : le préfet consulte les citoyens sur un projet déjà réalisé...

SYNDIESE est un projet d'usine ICPE/SEVESO à Saudron, à la frontière entre la Meuse et la Haute Marne. L'objectif de ce projet serait de produire du gazole à partir de biomasse forestière. Pour produire de quoi faire rouler 3 000 voitures diesel, le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), maître d'ouvrage du projet, envisage de brûler par pyrolyse et gazéification plus de 90 000 tonnes de biomasse forestière par an*. De plus, pour fonctionner, SYNDIESE consommerait en électricité ce que consomme une ville de 30 000 habitants! Un bilan énergétique et écologique calamiteux (au moins 7 arbres coupés sur 10 partiraient en fumée pour rien!)...SYNDIESE serait inutile et très polluant! A la sortie, l'usine produirait 1 piscine olympique par mois d'effluents classés



comme déchets dangereux! (1)Le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), partie prenante du projet Cigeo à Bure situé à 3km à peine de Saudron, affirme sans honte que son objectif est de développer les énergies renouvelables. Mais en parallèle, le CEA, en tant que producteur de déchets radioactifs, a intérêt à s'implanter fermement sur le territoire de Bure. Il pourrait ainsi contribuer aux activités nucléaires qui s'y développeraient si le projet Cigeo venait à se concrétiser.

Pour l'instant le CEA nous parle de broyer du bois de forêt pour le transformer en diesel. Quel projet absurde!

Qu'y a-t-il de renouvelable là dedans ? Pourtant, l'État, accompagné de quelques élus inconscients, y voient eux une très bonne idée! Une surprise cependant : la Préfecture s'est soudainement souvenue qu'il y avait des règles (2). Elle vient donc de sortir du chapeau une consultation du public pour demander l'avis au citoyen sur la première étape de ce projet : l'unité de broyage. (3). On pourrait donc penser que c'est une bonne chose et que contrairement à Cigeo, la démocratie va pouvoir ici s'exercer.

Mais non! Car le plus incroyable est que cette unité de broyage est déjà installée et inaugurée depuis le 06 octobre 2014! (4)

Bref : Le préfet nous demande : voulez vous de ce projet ? Et si nous répondons non, ils nous diront : Désolé, c'est déjà construit et en fonctionnement depuis un an et demi. Quelle arnaque !

Nous remercions donc vivement le Commissariat à l'Énergie Atomique et la Préfecture pour ce grand moment de n'importe quoi! Une franche rigolade!



Notes:

- * plus de 140 000 stères par an
- (1) http://mirabel-lne.asso.fr/f/Syndiese schema final MirabelLNE.jpg
- (2) Nomenclature ICPE 2410, Travail du bois et matériaux combustibles analogues, >250 kW
- (3) avis préfecture et demande CEA
- (4) SYNDIESE Inauguration de la plateforme technologique de prétraitement de la biomasse





SYNDIESE / CIGEO Démocratie « cause toujours ! »

Énergie et transport, des alternatives?

Bien que le CEA semble s'entêter dans cette voie, partout en Europe, les chercheurs se détournent des procédés de biocarburants de seconde génération (procédé SYNDIESE). D'autres voies de recherches plus prometteuses sont à l'évidence privilégiées par la communauté scientifique dans ces domaines (culture de micro algues, hydrogène par exemple...)

Il faut développer les vraies énergies renouvelables et alternatives (éolien, méthanisation...), travailler à l'efficacité énergétique et avant tout privilégier la réduction de notre consommation excessive de carburant : rationalisation de nos déplacements, développement des filières courtes, transport de marchandises par mode fluvial et ferroviaire, transport en commun, transports doux...

Ni Syndiese, ni Cigeo! Ni ici, ni ailleurs! Contre la nucléarisation larvée de la Meuse et de la Haute Marne!

Quid de la Consultation des citoyens ...

A envoyer à 🕏

Préfecture de la Haute-Marne Bureau des Réglementations et des Élections 89, rue Victoire de la Marne 52011 CHAUMONT



Date: entre le 02 mars et le 29 mars 2016

Objet : Consultation du public portant sur la demande présentée par le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA) qui a déposé un dossier de demande d'enregistrement pour le projet d'exploitation d'un atelier où l'on travaille le bois sur le territoire de la commune de SAUDRON.

Monsieur le Préfet,

Par la présente nous venons exprimer notre profond mécontentement sur les méthodes que vous appliquez pour imposer peu à peu le projet SYNDIESE à la population.

Nous dénonçons en premier lieu un saucissonnage inadmissible pour une installation qui pourrait devenir usine ICPE voire SEVESO à terme.

L'unité de broyage, première tranche du « saucisson » SYNDIESE, a déjà fait l'objet d'une déclaration en juillet 2013, déclaration que vos services ont acceptée. Cette unité de broyage a même été inaugurée le 06 octobre 2014 et est incontestablement exploitée depuis.

Alors, vous osez aujourd'hui consulter les citoyens sur un projet déjà accepté, construit, installé et en exploitation... Un an après ?

Nous sommes scandalisés de telles méthodes. Elles ne sont que le strict reflet de l'état d'esprit des entreprises et de l'État, parties prenantes de la nucléarisation larvée de notre territoire, le projet SYNDIESE étant étroitement lié au projet CIGEO d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure.

Fait à le

Signature



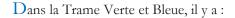


Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue c'est quoi?

On constate au niveau mondial une accélération du rythme de disparition des espèces. Cette extinction massive de la biodiversité a de multiples origines, destruction directe des habitats ou des espèces, pollution, introduction d'espèces invasives, urbanisation, etc. Cependant, le principal facteur de cette érosion dont on parlera dans cet article est la disparition et la fragmentation des habitats. Ces menaces entrainent de lourdes conséquences sur les espèces et leurs milieux de vie. Certaines d'entre elles se retrouvent isolées, cantonnées à des territoires restreints, limitant ainsi les échanges génétiques.

En France c'est en 2010, suite à ce constat alarmant, qu'un projet de loi (nommée Grenelle II) vit le jour. L'un des objectifs de ce dernier fut d'allier la conservation de la nature et les activités humaines. C'est ainsi que la Trame Verte et Bleue fut créée. Elle a comme principal objectif, la mise en œuvre de continuités écologiques qui favoriseront le déplacement et les interactions entre les espèces. Ainsi, elle prend en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire, en « connectant » les espaces naturels entre eux au lieu de les isoler.



- ➡ La dimension Verte : milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies, bandes végétalisées, etc.)
- ➡ La dimension Bleue: cours d'eau, zones humides (fleuves, rivières, étangs, marais, mares, etc.)



Milieux naturels fragmentés

⇒ peu de couloirs écologiques



Paysages avec corridors écologiques

⇒ haies, bosquets, ...

Projet de Trame Verte et Bleue dans le sud Meusien :

Suite à une prospection de terrain, l'association Lorraine Association Nature (LOANA) révéla en 2007 dans une mare permanente ayant un potentiel écologique, la présence avérée d'amphibiens protégés. Constatant que cette mare était condamnée à long terme disparaître, l'association décida d'identifier l'état de conservation des populations présents sur la zone d'étude.

En 2010, la région Lorraine lança un appel à projet sur la restauration de corridors écologiques, dans le cadre de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB). Porteuse de projet, Meuse Nature Environnement, en partenariat avec LOANA, décida de créer un réseau de mares écologique dans le Sud Meusien. Des chantiers de création et de restauration de mares ont été menés entre jusqu'en 2016 dans le but de promouvoir une continuité écologique et donc de faciliter les déplacements des espèces au sein des différents habitats.

C'est ainsi que le projet « création d'un réseau de mares et de haies dans le Sud Meusien » a vu le jour.



Territoires & Biodiversité

Trame Verte et Bleue, suite ...

Retour sur le chantier de décembre 2015

C'est dans le cadre de ce projet que Meuse Nature Environnement a organisé en Décembre 2015 un chantier écologique de création de mares forestières. Ce chantier fut réalisé dans la forêt communale de Maxey-sur-Vaise (55) avec l'aide des BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) de Nancy. 50 personnes étaient présentes lors de ce chantier nature pour prêter main-forte et cinq mares ont pu ainsi être réalisées.



Élèves de BTS GPN lors du chantier nature



Mares fraîchement crées

Point TVB en ce début d'année 2016

En 2016, d'autres mares vont être créées dans le sud de la Meuse afin de continuer et de répondre aux attentes du projet Trame Verte et Bleue:

sur la commune de Maxey-sur-Vaise, 2 mares supplémentaires vont être réalisées.

sur la commune d'Uruffe, 5 mares sont prévues

\$\text{\text{\$\text{\$\geq}\$}}\$ et pour finir sur la commune de Mont d'Etroit, il est possible de construire 3 mares.

Un suivi des mares sera effectué sur le long terme afin d'observer « l'évolution » de ces dernières dans le temps et leurs colonisation par les populations d'amphibiens.

Appel à bénévoles : si vous êtes intéressés par ce projet et souhaitez prêter main forte pour les futurs chantiers de création de mares ou pour participer au suivi des amphibiens, n'hésitez pas à prendre contact avec MNE ou Sébastien Lartique. sebastien.lartique@meuse-nature-environnement.org - tel : 0675402255



Mare réalisée lors du chantier de décembre 2015





Et si on démarrait la nouvelle année par un peu de pomologie ...

Fruitoscopement vôtre et Bonne année 2016

Partie 1



La pomologie (du latin pomum = fruit et logie = étude) est une discipline scientifique qui traite de la connaissance (description, identification, classification, ...) de tous les fruits comestibles (pas seulement des pommes). Elle fait donc pleinement partie de l'arboriculture fruitière. Pour mener à bien l'étude des fruits, un peu de rigueur et de méthode s'impose.

La pomologie vous permettra de vérifier l'exactitude des variétés de votre verger, mesurer éventuellement leur variabilité par rapport au type, d'identifier vos inconnues. C'est aussi un exercice ludique et riche d'enseignement qui enchantera arboriculteurs amateurs et passionnés de fruits et de vergers.

Le matériel nécessaire :(liste non exhaustive) Appareil photo (fruits, arbre, etc..), caissette (transport des fruits), petite balance (0 à 300 gr), règle, crayon, couteau, serviette, scotch, ... et fiche de description.

Quelques conseils: Les éléments qui suivent ne sont pas exhaustifs, ils visent simplement à faciliter la description et à la rendre plus précise. La description doit portée sur un échantillon représentatif de fruits, Il est bien de préciser sur combien de spécimens la description a été menée. Il est important de travailler sur des fruits cueillis et mûrs (lorsqu'ils sont farineux c'est que la maturité est passée) Ne pas oublier de noter la date car l'année peut être « exceptionnelle » à divers titres : floraison, maturité, calibre, maladies, etc. C'est pour cette raison que la description initiale doit être complétée et confirmée dans le temps et ce, afin de ne valider que les caractéristiques constantes de la variété étudiée. Les données extrêmes hautes et basses seront indiquées à titre complémentaire (ex : poids de 50g à 90 g, pouvant aller jusqu'à 110g, poids moyen 75 à 80g). Cela permet de juger de l'homogénéité ou la variabilité de la variété et tient compte de paramètres particuliers (forme cultivée) par exemple

Prenez des photos, le plus possible, sous tous les angles et à toutes les étapes de la description. Ne laver les fruits qu'en cas de nécessité absolue et surtout, séchez les avec précautions, sans frotter l'épiderme car vous risqueriez de modifier quelques caractéristiques (pruine par exemple) importantes.

Fiche d'identité

Nom: nom officiel de la variété si vous le connaissez ou, celui que l'on vous a indiqué (il servira de base pour la description)

Nom Local : nom donné dans le village ou la région. Les synonymes, si il y en a

Origine des fruits: nom et coordonnées de la personne propriétaire, village où se trouve le verger, son emplacement, éventuellement un petit plan. Afin de retrouver les arbres fruitiers, il est intéressant de se servir de numéro et d'axes tel que route, chemin, calvaire, borne, etc.

A rapprocher de: préciser si ce fruit ressemble aussi à tel ou tel autre, soit d'une espèce reconnue, soit d'une inconnue déjà rencontrée ailleurs ou dans le même village ou le même verger.

Remarques: toutes informations ou précisions complémentaires jugées utiles

Description des fruits

Poids: noter la moyenne de fruits représentatifs.

Taille: Il est recommandé de prendre des mesures sur plusieurs fruits de tailles représentatives; fruits entiers et en coupe transversale (bauteur, largeur)

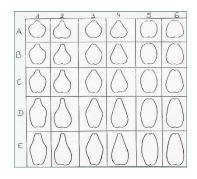
Forme: Le contour est régulier, irrégulier, le profil est symétrique, asymétrique, côtelé. Rapprocher les fruits décrits d'une des formes ci-contre en complétant de vos observations (ex: en forme de cloche, toupie, trapèze, calebasse, oblongue, aplatie, pointue, etc.)

Si l'on coupe le fruit, on peut, au dos de la description, tracer le contour et dessiner le cœur ; mais il faut que le fruit soit représentatif



⇔Pommes

Poires ⇒



Épiderme: voici quelques adjectifs bien utiles pour une description plus facile:

- Couleur de fond: Verte, jaune paille, citron, orange, rousse, carmin, rose, rouge, lie de vin, etc.
- Couleur de surface : Striée, lavée, pointillée, marbrée, finement, grossièrement, de rouge, de lie de vin, de liège, etc.
- Liège: Présence ou pas, localisation (aux pôles, dans les cuvettes: oculaire (æil), pédonculaire (pédoncule = queue), répartition sur le fruit: parsemé (taches grosses, petites), marbré (finement, grossièrement, etc.), surface occupée (tiers, moitié, la quasi-totalité, etc.)
- Lenticelles: Quantité, couleur, taille, répartition, forme, relief, etc.
- Aspect: Lisse, rugueux, cireux, épais, fin, parfumé, acide, etc.





De Prêtre ou de Curé ? l'habit ferait-il la poire !

De satin drapée pour la « Prête, » ou robe de bure pour la « Curé » ces deux variétés très anciennes de poires, non dépourvues d'attraits, méritent de retrouver leur place tant au verger que sur la table. Partons ensemble à la (re)découverte de leurs saveurs oubliées et de leurs origines.

Poire de Prêtre

Origine de la variété:

Le Lectier, d'Orléans, est le premier pomologue qui parle de cette poire, connue d'abord, et pendant longtemps, sous les noms de Caillouat, Caillolet, Caillot d'hiver, venus de sa ressemblance avec les diverses poires de Caillot mûrissant en été. Le Lectier la cultivait dès 1600, et la mentionna dans son Catalogue de 1628. Des bords de la Marne elle se répandit rapidement dans l'Orléanais et l'Île-de-France, où jusqu'en 1650 environ elle porta seulement les noms de « poire Caillolet rozat et musqué », ou « Caillouat de Varennes ». Le nom qu'elle porte actuellement et qu'elle doit, sans doute, à la couleur brune de sa peau, rappelant assez bien la nuance sombre des vêtements ecclésiastiques, remonte au plus à 1660, car avant dom Claude Saint-Etienne personne n'avait encore cité la poire de Prêtre.



Dans la seconde édition du recueil pomologique de cet auteur, publiée en 1670 on rencontre en effet, outre ce nouveau surnom, la description suivante:

"Poire de prestre est ronde, grosse comme Portail, de minime brun marqueté de gris, et vient toute rousse marquetée de gris blanc; a la queuë grosse et fort courte. Tres-bonne; se mange fin decembre et en janvier." (Nouvelle instruction pour connaitre les bons fruits, édition de 1670, p. 73). Merlet, en 1675, décrivit à son tour, dans son Abrégé des bons fruits (pages 101 et 102), cette même variété, et lui appliqua trois dénominations: "Caillo rozat d'Hiver, ou Poire de Prêtre, ou de Malthe," dernier surnom alors commun, pour analogie de forme, à certaines espèces plus précoces, maintenant disparues de la culture.

Synonymes: Calouat, Caloüt, Calouet, Calouette, Caloet, Caillogat de varennes, De Malte, Caillolet rosat musqué, Caillot d'hiver, Caillot rosat, Carmélite, Priesterbirne

Poire de Curé

Origine de la variété :

Poire d'origine berrichonne. Le fruit a été trouvé par hasard, en 1760, par M. Leroy, curé de Villiers en Brenne, près de Clion (Indre). André Leroy, pépiniériste et auteur du célèbre « Dictionnaire de Pomologie », prétend, en 1867, qu'il a prélevé des greffons directement de l'arbre-mère de Clion pour diffuser la « Curé ».

Avec et sans l'aide d'André Leroy, de l'Indre, la poire « Curé » s'est répandue rapidement dans toute la France puis dans le monde entier. Elle est rapidement devenue la poire française la plus estimée à son époque. Selon le "Verger Français", la variété Curé a été trouvée dans l'Indre en 1760.



L'origine de son nom tient au fait qu 'elle était très souvent cultivée dans les « jardins de curé ».

On retrouve fréquemment la poire de Prêtre en Meuse et souvent en arbre de façade ou d'alignement.

Synonymes : Belle Adrienne., Belle de Berry., Belle de Clion., Belle Éloïse., Bon Papa., Comice de Toulon., Cueillette d'Hiver., Curette.

Ne pas confondre la « de Prêtre » avec la Saint Lezin qui lui ressemble beaucoup



Petite astuce: De Prêtre ou Curé? Vous hésitez encore sur le nom? Pour se rappeler à coup sur voici un petit moyen mnémotechnique:

Poire de cu**ré**, celle qui a la raie (en référence à la ligne longitudinale) ; facile non!



Poire de Prêtre

Description du fruit :

Poids: 90 à 150 grammes, 130 grammes en moyenne

Taille : Petite **H :** 5,6 cm **D :** 6 cm

Forme: Oblongue, ramassée, pôle tronqué, profil un peu

dissymétrique, pourtour irrégulier

Épiderme: Rugueux, assez épais, brun vert devenant, à



brun vert devenant, à maturité, intégralement roux bronze à reflets un peu orangés tirant parfois sur le brun par endroit. Très nombreuses lenticelles claires et sassez larges.

Pédoncule : Assez court (12 à 18 mm.), très épais, dans cavité peu profonde, étroite, aux bords souvent bosselés.

Oeil: Ouvert dans une cavité large et très peu profonde, bords réguliers presque plats.

Chair : Blanche un peu jaunâtre, assez ferme, plus ou moins juteuse, un peu sucrée et acidulée, bien parfumée.

Pépins: Petit pépins allongés.

Loges: Pierreuses autour des loges.

Cueillette : Fin octobre.

Maturité : Novembre.

Conservation: Décembre, variable selon l'arbre, fruits peu

fragiles aux chocs.

Utilisations : Excellente à cuire au vin (rouge ou blanc,) avec ou sans épices, assez agréable au couteau, très bonne cuite

L'arbre:

Très fertile et très vigoureux, cultivé en HT, plein vent, le plus souvent de forme libre étalée

Présence de maladies : fruits sains, peu sensibles aux chocs

Production: Très bonne et régulière

Floraison : Particularités

Poire de Curé

Description du fruit :

Poids: 170 grammes.

Taille: Grosse H: 10 cm D: 6 cm

Forme: Allongée, effilée, calebassiforme, mamelonnée au sommet,

presque toujours plus ventrue d'un coté que de l'autre

Épiderme : Lisse, mince, bien vert, jaunissant à maturité, parfois



teinté de rose saumoné à l'insolation. Présente parfois une ligne longitudinale roussâtre, nombreuses lenticelles noires

vent penché, avec une nodosité à sa base, implanté un peu obliquement

Pédoncule: 2.5 cm sou-

Oeil : Ouvert, inséré dans une cuvette très légèrement marquée, sépales bien développés

Chair : Blanche, ferme, semi cassante, devenant légèrement fondante à maturité, douce, pas de granule, juteuse, parfum discret et délicat

Pépins : Petits et allongés **Loges :** Bien ouvertes

Cueillette : Fin octobre

Maturité : De fin novembre à décembre, parfois jusque fin janvier

Conservation: bonne, parfois au-delà de fin janvier si les fruits sont

saın

Utilisations : Qualité moyenne en fruit à couteau mais excellente poire d'hiver à cuire (y compris au vin) ou à sécher.

L'arbre :

Élancé, fertile, vigoureux, souvent cultivé en HT mais convient aussi aux formes dirigées

Présence de maladies : Souvent sensible à la tavelure Production : Très productif en forme naine et sur franc

Floraison: Semi hâtive, avril

Particularités

Sur 10% des fruits on peut observer une ligne longitudinale roussâtre.

Recettes: Ces deux variétés sont, entre autres utilisations, excellentes cuites au vin, avec ou sans épices.

Poire au vin : éplucher, couper en 4, ajouter une pincée de sel, de annelle ou vanille suivant le goût , 1 ou 2 clous de girofle, 1 étoile de badiane, un peu de sucre, faire cuire pendant 15 à 20 mn



Planter sans se planter:

Quelques conseils ... pour mener à bien votre projet de verger

Les clés de la réussite : définir clairement son projet.

Votre verger doit répondre à vos attentes et besoins (quantité, utilisation, période de maturité, diversité) mais il doit aussi tenir compte des besoins spécifiques des arbres et de vos capacités à assurer son suivi et son entretien (disponibilités, compétences, outillage, capacités physique, etc.)

Choisir l'emplacement

L'arbre a besoin de lumière pour croître, préférer une situation ensoleillée et éviter les lieux trop ombragés. Les arbres doivent être protégés des vents violents : lieux trop ventés à éviter. Pour un bon développement racinaire ne plantez pas en sol trop humides car ils sont asphyxiants. Pour une bonne alimentation en eau, éviter les sols trop secs tels que sablonneux. Enfin, les sols trop calcaires ne conviennent pas aux poiriers.

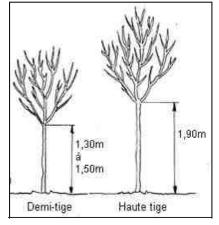
Pour les pommiers, les plus utilisés sont :

Choisir la forme cultivée

Les différents modes de conduite permettent d'envisager des formes et des encombrements variés. Demi tige (DT) et Haute tige (HT) sont les formes les plus couramment plantées. Elles sont particulièrement bien adaptées pour les vergers dits « de plein vent », les près vergers, les alignements, les arbres isolés. Les variétés sont greffées sur porte greffe (PG) franc et de forte vigueur. Ceux de moyenne vigueur conviennent également pour les DT.

Plus la vigueur du PG est faible, plus la mise à fruit est rapide mais la longévité des arbres réduite.

Au plus près des habitations, dans les petits jardins, adossés à un mur, etc. on pourra choisir de planter des arbres de dimensions plus modestes. Les arbres Basse Tige et ceux conduits en formes dirigées sont particulièrement indiqués. Le porte greffe est de vigueur bien inférieure à celle de l'espèce. Les variétés sont greffées sur des PG de moyenne à faible vigueur.

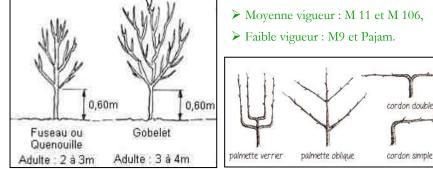


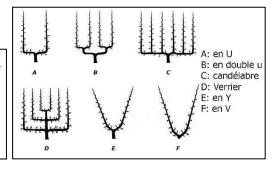
Adulte:5à6 m

Adulte : cerisiers et poiriers 15 m

pommiers, pruniers 8 m

Les arbres greffés sur PG de faible vigueur nécessitent la mise en place d'un support permanent (tuteur, palissage)





Au sommaire du prochain numéro : Initiation à la pomologie (suite).

Planter sans se planter : comment mener à bien sont projet de verger (suite)





Où sont les principes de la forêt d'exception ???

Pour information, voici la lettre que MNE a adressée, le 15 février 2016, à M. le Président du Conseil Départemental de la Meuse et à M. le Directeur Territorial de l'Office Nationale des Forêts de Nancy et, en copie, à M le Préfet. de la Meuse.

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur,

Suite au Comité de Pilotage de décembre 2015 de la forêt d'Exception de Verdun et en l'absence de compte-rendu, nous nous permettons de vous adresser ce courrier.

Lors de cette réunion et dans le temps limité, imparti aux interventions et commentaires des membres, notre représentant a alors, exprimé sa vive surprise devant le défrichage effectué par l'ONF en lisière du plateau de Douaumont, le long de la route D 913, du carrefour du Lion au bas de la Nécropole Nationale. La seule justification que vous avez alors faite, est que vous aviez toutes les autorisations dont celle de la DREAL, pour effectuer ces coupes.

Devant l'émotion perçue par la population locale et les nombreux appels que nous avons reçus, nous tenons à vous faire connaître notre désapprobation :

- Le défrichage effectué se trouve sur le plateau de Douaumont sur une zone de protection naturelle, seul territoire de la bataille conservé en l'état après 1918 et laissé à un ensauvagement spontané ; il en est résulté une grande valeur de biodiversité pour de nombreuses plantes et pour les amphibiens. Ce territoire se situe sur le futur classement Natura 2000 « Corridor de la Meuse » dont le maître d'œuvre est l'ONF!
- Certes, Mr Hinsberger, lors d'un COPIL ancien, avait parlé d'ouvertures de vision du champ de bataille ; nous avions, alors, émis de fortes réserves devant le peu d'intérêt de ces traitements. Ni en commissions spécifiques (Forêt en Environnement pour notre part), ni en Copil, nous n'avons eu d'explications et de débat à ce sujet. Seul le journal local nous a fait connaître le début des travaux.
- Dans son rapport de présentation du dossier d'autorisation des travaux, Madame Pesenti parle « d'éclaircies » : or vous avez réalisé une coupe à blanc de plus de 10 hectares. L'abord du mémorial rénové s'en trouve dégradé.
- Votre justification, à ces coupes, de montrer aux touristes, visiteurs des sites de mémoire, la réalité du champ de bataille, nous semble erronées car la nature, depuis 100 ans, ayant fait son travail, le terrain dénudé ne représente plus celui des tranchées de 1916 et dans quelques années la végétation de sol aura donné à cet ensemble, l'aspect du village détruit de Fleury, juste en face de ces zones.
 - Mais où sont là les beaux principes de la forêt d'exception ?

L'ouverture, aux meusiens, du Mémorial de Verdun rénové va se faire le 20 et 21 février prochain avec en perspective ce paysage désolant.

Aussi, nous venons par la présente, vous exprimer notre plus vif découragement et déception devant cette nouvelle atteinte à la protection de la biodiversité.

Notre conseil d'administration réfléchira à l'intérêt de rester au sein du comité de pilotage qui ne semble être qu'un lieu d'enregistrement de décision prises ailleurs.

Nous vous demandons instamment de tout mettre en œuvre pour laisser l'ensauvagement primitif reprendre ses droits sur ces territoires défrichés et martyrisés.

Restant ouvert à un dialogue constructif et porteur d'avenir mais très inquiet pour l'avenir de la biodiversité de cette zone, nous vous adressons nos cordiales salutations.

François SIMONET

Président de Meuse Nature Environnement

Bernard STOUFFLET

Représentant de MNE

Au Copil Forêt d'Exception de Verdun



Février 2016 **ECHOLOGIE**



Retour sur les « Quinzaines de l'eau »



Comme prévu précédemment dans l'Echologie, voici un bilan des "Quinzaines de l'eau", cycle de quinze sorties et animations qui se sont tenues tout au long des congés scolaires de février et d'avril 2015. Les premières ont donc eu lieu voilà maintenant une année. Au sein de la partie meusienne du bassin de la Seine, il s'est agi de (re)découvrir des paysages, des atmosphères et des questions liées à l'eau, qu'elle soit potable ou endormie, courante ou usée, souterraine ou atmosphérique. La météo fut particulièrement clémente lors des différentes animations en extérieur et, malgré des dates choisies à la période fraîche de l'année, le soleil fut presque toujours au rendez-vous. Nous avons quand même pu profiter d'un sol enneigé le 10 février à la station d'épuration à filtre planté de roseaux d' Erize-Saint-Dizier.

Grâce aux nombreuses personnes et structures qui ont accepté de nous épauler pour effectuer des repérages sur le terrain, préparer et/ou animer, les thèmes abordés et les sites visités furent fort variés : des sorties dans une prairie humide bordant la Saulx à Robert-Espagne (12 février) et un étang en rive de Barboure à Reffroy (16 avril, en lien avec le club CPN Le Muscardin), des causeries et échanges sur les manières de se passer des pesticides au potager (le 25 avril à la Ferme de la Vallée à Rarécourt), d'économiser l'eau au jardin (aux Jardins partagés de Ligny-en-Barrois le 18 avril) ou de faire son ménage sans polluer Marais de la Héronnière à Fains-les Source l'eau (Bar-le-Duc, le 20 février), une visite à la recherche de l'eau



souterraine dans les galeries des carrières de Savonnières-en-Perthois (le 23 avril avec le GERSM), une autre de château d'eau et de station d'épuration (avec la COPARY le 18 février) et des balades au fil des principaux cours d'eau du bassin : Ornain, Chée, Aire, Saulx, Barboure...



Le SDAGE

Ces "Quinzaines" ont été soutenues financièrement par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) dans le cadre de la consultation du public pour l'élaboration du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE pour les intimes). Ce document définit une politique de l'eau par Agence de bassin entre 2016 et 2021.

Presque chacune des animations a fait le plein de participant-e-s (autour d'une quinzaine) et, d'après leurs réactions, elles/ils ont semblé satisfait-e-s des balades, causeries ou visites. Leur intérêt pour être consulté-e-s en vue de l'élaboration du prochain SDAGE (voir encart ci contre) nous a paru plus variable. Très peu en avaient déjà entendu parler et la complexité de ce document n'a pas été particulièrement évidente à restituer. Le caractère limité des enjeux de participation a peut-être aussi été un frein à l'envie du public de se préoccuper du SDAGE : le cadre étant une "consultation" du public, celui-ci a la parole mais n'a aucun pouvoir dans la prise en compte de son point de vue. Malgré les lacunes du processus en terme de contrôle par les citoyens, une partie du public a accepté de remplir le questionnaire de consultation et nous avons recueilli d'autres avis et propositions d'action à travers les échanges

au cours des animations. Nous essayons d'en restituer la teneur ci-après. Cela peut paraître un peu pêle-mêle, néanmoins il semble que ce soit une condition nécessaire afin d'essayer de ne pas trop dénaturer les opinions et de conserver les nuances dans ce qui nous a été transmis :

Préserver la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions agricoles, industrielles et domestiques : diminuer les intrants agricoles, supprimer les dérogations en donnant des objectifs chiffrés et des échéances...



Suite

Eau potable : baisser les seuils de potabilité (la concentration en un élément donné à partir de laquelle l'eau n'est plus considérée comme potable) ; rechercher d'autres éléments aujourd'hui non mesurés ; évaluer le goût de l'eau ; travailler sur la potabilisation de l'eau de pluie,

- Préserver les espèces autochtones et les habitats par exemple en luttant contre les espèces invasives (éviter leur introduction, limiter leur multiplication...),
- Lutter contre les gaspillages (industriel, agricoles, fuites des réseaux) en diminuant les consommations et en transmettant les pratiques par exemple en agissant en faveur des toilettes sèches
- Prix de l'eau : fixer un prix inférieur pour les premiers m3 utilisés (ou pour les personnes ayant des toilettes sèches et pas de WC), fixer des prix différents en fonction de l'utilisation (l'eau pour faire son ménage moins chère que pour remplir sa piscine),
- Lutter contre les inondations : arrêter le retournement des prairies, favoriser le cours naturel des rivières...
- Nationaliser la gestion de l'eau (moins de place pour les groupes privés) et supprimer des étages décisionnels,
- Donner plus de moyens financiers aux collectivités,
- Pouvoir utiliser les grèves rejetées par la rivière.

Rendez vous en 2016?

Dans le but de continuer notre travail sur les thématiques de l'eau, Meuse Nature Environnement couple son Assemblée générale 2015 du 17 mars prochain à Commercy avec un spectacle sous forme de conférence gesticulée intitulé "Water causettes" et qui sera suivi le lendemain d'un atelier d'éducation populaire (tract joint à ce numéro) : bien sûr, vous êtes chaudement invité-e-s!



Destin de gouttelette



Paillette liquide je voyage

Avec mes compagnes de nuage

Il pleut à Saulx (en Barrois) ce jour

Je quitte les cieux en un son sourd

Ruisselant au sol gagne le ruisseau

Par des confluences j'atteins les flots

Via le fleuve Meuse dans la Mer du Nord

Une légère brise eut changé mon sort :

A Saulx m'aurait poussée à l'oblique

Pour un bain dans l'Atlantique

Passée à l'Aire puis à l'Aisne

Enfin par l'Oise et la Seine







Actualités sur le loup

Point en ce début d'année 2016

Après de nombreuses heures de recherches biblio et de discussions avec des professionnels (entreprises de matériels et d'élevages) voici enfin le dossier technique qui présente en plusieurs fiches de synthèse, des protections pouvant être mises en œuvre pour la protection des troupeaux contre la prédation en plaine. Toutefois, pour certaines protections, il n'existe pas encore d'aide financière.

Ce travail réunit plusieurs informations sur lesquelles il est possible de s'appuyer. Ce dossier est diffusable librement.

Ces fiches peuvent être téléchargées séparément via notre site Internet : www.meuse-nature-environnement.org rubrique « Publication ».

Ces fiches de synthèse mettent fin à une grande première partie de travail qui avait commencé lors de mon service civique l'année dernière. Maintenant, place aux expérimentations et autres travaux!



Quoi de neuf sur le loup en plaine lorraine?

Officiellement, sur l'année 2015, 65 constats « loup non exclu » ont effectués dans les Vosges, 1 en Moselle, 3 en Meuse et 7 en Meurthe-et-Moselle.

Selon nos informations qui ne sont que parcellaires et qui concernent uniquement les attaques sur troupeaux classées par l'ONCFS dans la case « loup non exclu », il y a eu depuis ce début d'année 2016, 3 attaques en plaine Vosgienne et 1 en Meurthe-et-Moselle. Officiellement, 1 loup serait localisé dans le secteur de Neufchâteau, et Autigny-la-Tour.

Quoi de neuf pour le loup en France?

Avec l'arrivé du loup dans de nouveaux territoires, les attaques au niveau national ont augmenté, passant ainsi de 2344 constats indemnisés en 2014 à 2473 constats indemnisés en 2015.

Le loup a officiellement colonisé les départements du Gard et l'Hérault.

Après un premier arrêté autorisant l'abattage de 36 loups, 34 ont été tirés. A l'heure qu'il est, un nouveau projet d'arrêté fixant un nombre supplémentaire de spécimens de loups (Canis lupus) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2015-2016 est consultable pour l'avis du public :

www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr

Rappel : Le terme « loup non-exclu » est appliqué aux prédations dont la responsabilité par un prédateur autre que loup n'a pas pu être formellement établie.





Suite...

Projets en cours pour ce début d'année 2016

Dans le cadre des expérimentations à mener pour la protection des troupeaux contre la prédation, nous avons reçu en début d'année 1 kilomètre de clôture mobile à 5 fils électriques (fiches de synthèse n°8 du dossier technique) ainsi que trois foxlights (dispositif lumineux d'urgence : fiche de synthèse n°15).

Depuis, ces trois foxlights ont été prêtés à un éleveur qui a subi récemment deux attaques sur troupeaux en plaine Vosgienne. Ce sera ainsi l'occasion de tester ces trois dispositifs d'urgence.

Prochainement, et dans le cadre d'une étude complète sur nos expérimentations, nous recevrons plusieurs pièges photographiques. Ils nous permettront de surveiller les secteurs où seront menées les expérimentations et ce, par rapport aux passages éventuels des prédateurs.



Préparation du matériel pour la clôture mobile à 5 fils électriques

Projets Mars 2016 : la haie défensive



Le principe de la haie défensive consiste à planter, sur un ou deux rangs, des végétaux épineux et à les tresser entre eux selon une technique particulière, pour former un maillage impénétrable et infranchissable.

Aujourd'hui la haie défensive est de nouveau utilisée par des entreprises spécialisées et ce, dans l'objectif d'empêcher les intrusions dans des bases militaires, des plates-formes d'entreprise, des déchetteries, des sites sensibles, des prisons et des propriétés privées.

Dans l'objectif d'une expérimentation de protection des troupeaux contre la prédation, nous souhaitons organiser deux chantiers dès mars prochain. L'un serait effectué par une entreprise spécialisée et l'autre sera effectué par nos soins.

Appel à bénévoles : Si vous souhaitez participer au chantier « haie défensive » qui se déroulera sur plusieurs jours, ou si vous souhaitez rejoindre l'équipe d'action pour la protection du loup et l'aide aux éleveurs, n'hésitez pas à prendre contact avec Sébastien Lartique. Sebastien.lartique@meuse-nature-environnement.org - tel : 06 75 40 22 55

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :







C'est grâce à nos sponsors et à l'aide du Conseil Régional et de la DREAL Lorraine que notre bulletin Echologie peut paraître tout au long de l'année en vous donnant les bonnes et mauvaises nouvelles pour notre environnement.













Vous pouvez réserver pour une année votre encart publicitaire! Au tarif exceptionnel de 80 euros nets pour 4 numéros, soit une année (dimension carte de visite : 5.5 cm x 9.3 cm). Pour tout renseignement, nous contacter.

* MNE se réserve le droit de refuser l'insertion d'une publicité qui ne correspondrait pas à son projet associatif

Février 2016 ECHOLOGIE



Brève : Vent d'espoir contre la biopiraterie

Le 20 janvier dernier, les sénateurs ont voté plusieurs articles destinés à empêcher la confiscation des semences et des animaux par des brevets sur leurs caractères génétiques naturels. Au même moment, l'Office européen des brevets annulait un brevet établi par Monsanto sur des melons rendus résistants à une maladie virale après un simple croisement avec des melons traditionnellement cultivés en Inde. La Confédération Paysanne et le Réseau Semences paysannes saluent ces victoires contre les pirates du vivant.

Les procédés traditionnels de croisement et de sélection ne font que brasser la diversité génétique naturelle pour choisir et multiplier les plantes et les animaux répondant le mieux aux besoins des paysans et des jardiniers. Le génie génétique permet aujourd'hui d'identifier à très faible coût les gènes et les caractères qui leurs sont associés, et donc de les breveter alors que ce ne sont que des découvertes, non des inventions.

Alertés sur cette dérive par le collectif Semons la biodiversité, les sénateurs ont décidé, lors de l'examen de la Loi biodiversité, que les plantes et les animaux issus de sélection traditionnelle ainsi que leurs composantes génétiques ne sont plus brevetables. Ils ne sont malheureusement pas allés au bout puisqu'ils ne se sont prononcés que sur le brevetage des gènes, et non des combinaisons génétiques non encore connues. Ils n'ont pas non plus voulu décider que les manipulations génétiques qui produisent de telles combinaisons soient soumises à la réglementation OGM, alors qu'il s'agit bien de la même chose. Les sénateurs ont aussi fait un pas dans la bonne direction en introduisant un élargissement de l'autorisation d'échange de semences entre agriculteurs et une interdiction de fait des semences non reproductibles, dites Terminator, en les empêchant d'être protégées par un Certificat d'obtention végétale.

La mobilisation de la société civile, des organisations paysannes, des élus et des juges contre le vol du vivant commence à payer. Les députés doivent désormais confirmer le travail entamé par les sénateurs et aller au-delà pour mettre fin à la mainmise des multinationales sur la nature et le travail des paysans.

Source : Confédération paysanne et Réseau semences paysannes

Adhésion*:

() réduite (chômeur, étudiant) 10 €

() individuelle

30 € () couple

50 € () structure

Autre (bénévolat) :

nous contacter

Don*:

()10€ ()20€

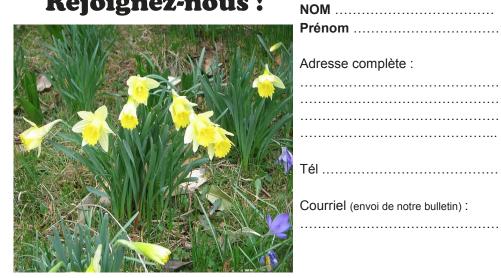
()30€ () Autre:....

() En matériel; précisez:

() Mensuel; précisez:

Fidélisez votre soutien à MNE par le biais d'un prélèvement automatique.

Rejoignez-nous!



Chèque libellé à l'ordre de **Meuse Nature Environnement**

9, allée des Vosges - 55000 Bar le Duc

Tél. 03.29.76.13.14 Courriel: mne.asso@wanadoo.fr Si vous souhaitez un reçu fiscal,

COCHEZ ici l

* Adhésion et don sont déductibles des impôts (à hauteur de 66%)



ENVIE DE SORTIR entre Mars et Juin 2016?

(cf. programme plus complet à l'intérieur)

Mercredi de Massonges - Construction d'une cabane en

saule **

Mercredi 2/03 - 14h00 -1 7h : Au jardin-verger de Massonges à

Vavincourt

Tout public - Gratuit - 13h30

A la recherche de la déesse aux yeux d'or... *

Vendredi 11/03 - 19h: Sortie de prospection de la chouette chevêche à **Mussey**

Assemblée générale, Conférence gesticulée « Water causettes » & ateliers de réflexion

Jeudi 17/03 - 18h AG - 19h Repas partagé - 20h30 Spectacle sur le thème de l'eau à **Commercy (salle des Roises)**

Vendredi 18/03 - Atelier de réflexion participatifs sur les questions liées à l'eau à **Lérouville**

Les chouettes nuits de la Barboure *

Vendredi 18/03 - 19h : Découvrez bruits et chants nocturne à **Reffoy**

Atelier Petites bêtes! Offrons leur le gîte et le couvert! **

Mercredi 30/03 - 14h : Atelier en famille sur le terrain Champ-le-Prieur à **Bar-Le-Duc**

Mercredi de Massonges-Conception d'un sentier sensoriel *

Mercredi 06/04 - 14h - 17h : Atelier au jardin-verger de Massonges à **Vavincourt**

A la découverte des oiseaux de la Barboure...*

Samedi 16/04 - 9h - 12h : Sortez avec un ornithologue à **Reffroy**. Avec le club CPN le Muscardin

Mercredi de Massonges - Réalisation d'un sentier sensoriel

Mercredi 04/05 - 14h - 17h : Atelier au jardin au jardin-verger de Massonges à **Vavincourt** **

A la découverte des oiseaux des bords de Meuse...*

Samedi 14/05 - 9h - 12h : Sortez avec un ornithologue à **Lérouville.** Avec l'asso. APPELS

A la recherche des orchidées... *

Dimanche 15/05 - 14h - 17h : Découvrez une prairie sèche à Horville-en-Ornois

Marché Bio de Bar-Le-Duc organisé par les agriculteurs BIO de Meuse

Samedi 21/05 - journée : Nombreux paysans, producteurs, associations, artisans...

Mercredi de Massonges - L'eau au jardin / Culture sur buttes et lasagnes *

Mercredi 1er/06 - 14h - 17h : Atelier au jardin-verger de Massonges à **Vavincourt**

« Jardin pour tous » organisé par l'Ecomusée

Dimanche 05/06-14h - 18h : RDV à l'éco-jardin, animations pour petits et grands

« Bienvenue dans mon Jardin au Naturel » avec le CPIE de Meuse

Dimanche 12/06 - 14h - 18h : Visitez des jardins de particuliers

<u>Découverte des petites bêtes et plantes en vallée de l'Ornain... *</u>

Samedi 11/06 - 14h -17h : Au cours d'une promenade estivale, partez à la découverte d'un petit monde souvent méconnu, à partir du champ-le-Prieur à **Bar-Le-Duc**

A la découverte des rapaces de la Barboure...*

Samedi 18/06 - 9h30-12h30 : Découvez les rapaces de Lorraine à **Bovée-sur-Barboure**

- * Réservation conseillée auprès de MNE
- ** Réservation **obligatoire** auprès de MNE
- * Sorties sur site classé Espace Naturel Sensible par le Département de la Meuse



Bulletin de liaison édité par l'association Meuse Nature Environnement

Directeur de publication : François SIMONET (Président)

Rédaction : L'équipe salariale et les bénévoles de l'association

Impression par nos soins. Imprimé sur papier 100% recyclé

Ce bulletin est cofinancé par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et la DREAL





